

REFERENTIEL COMMUN EN VUE DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC SOCIAL PAR LES

CAAJ

CAAJ de NAMUR – MAI 2014...

INTRODUCTION

Comment avons-nous concrètement procédé pour l'élaboration de ce diagnostic social ?

Il s'agit d'expliquer les démarches que le CAAJ a mises en place pour élaborer son diagnostic social

Pour réaliser son diagnostic, le CAAJ de Namur a créé une commission de travail. Celle-ci, composée de membres du CAAJ représentant un maximum d'intervenants de l'aide à la jeunesse du secteur privé et public confondus, s'est réunie à plusieurs reprises. Son objectif s'est pour l'essentiel axé à faire émerger les constats du secteur, elle a également pris un temps pour répondre aux autres questions du diagnostic. Entre les réunions de la commission, un petit groupe porteur composé des délégués en prévention générale et de deux représentants du CAAJ ont fait avancer les travaux par : les lectures et analyses diverses (dont particulièrement le document de la Fédération Wallonie Bruxelles – Aide à la Jeunesse, Analyse des chiffres de l'aide à la jeunesse des 13 arrondissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Chiffres 2011, Publication - Décembre 2013 ainsi que d'autres dont les sources sont reprises en fin de document), la consultation de l'ASBL Sypha (représentant le secteur privé de l'aide à la jeunesse pour l'arrondissement de Namur), et le rendu régulier de ce travail en commission. La section de prévention générale s'est également attelée à consulter l'ensemble des délégués du SAJ et du SPJ de Namur. Les 4 AMO ont été invitées à venir présenter une synthèse de leur diagnostic respectif en commission. Enfin, la commission a présenté ses travaux lors de 2 plénières du CAAJ afin que celui-ci puisse dégager les priorités et les hypothèses d'intervention nécessaires à l'appel à projet.

*Voilà pour l'essentiel de la démarche. Aussi, il est primordial d'insister ici sur quelques précautions d'usage pour le lecteur de ce document qui n'émanerait pas du CAAJ lui-même. **Le laps de temps et les moyens disponibles pour réaliser une telle démarche de diagnostic étaient bien insuffisants pour présenter un travail suffisamment nuancé et enrichi par d'autres acteurs que ceux de notre secteur de l'aide à la jeunesse, il faut le lire comme une photographie et un point de vue. De plus, cette réalisation est à voir comme une première, et à ce titre, représente une ébauche de diagnostic qui nous l'espérons évoluera avec les années.***

1. ETAT DES LIEUX ET CONSTATS

A) Caractéristiques des jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse

L'arrondissement de Namur compte 65.240 jeunes de 0 à 17 ans. Parmi ceux-ci, 2677 jeunes (soit 4% de cette tranche de la population) ont été pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse au cours de l'année 2011. Cette prise en charge s'est répartie comme suit : 3% dans l'aide consentie (2017 jeunes) et 1% dans l'aide contrainte (660 jeunes). Afin d'approcher au plus près les caractéristiques de ces jeunes, sur base des données chiffrées dont nous disposons, nous nous sommes essentiellement focalisés sur les principales raisons qui ont poussé le secteur de l'aide à la jeunesse (plus précisément le SAJ et/ou le SPJ) à intervenir dans leur situation de vie, au moment de leur entrée dans le système de l'aide à la jeunesse.

Pour le point consacré à l'aide consentie, nous nous sommes exclusivement basé sur les données reprises dans « *l'analyse des chiffres de l'aide à la jeunesse des 13 arrondissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Chiffres 2011* ». Pour le point consacré à l'aide contrainte, nous nous sommes basés sur la même source, mais les données ont été actualisées par le SPJ de Namur en avril 2014, nous n'avons donc pas la même année de référence.

Voici ce que nous en retenons :

a. Les jeunes dans l'aide consentie :

1^{er} enseignement :

Au cours de l'année 2011, le SAJ de Namur est intervenu **2 fois sur 5** dans la vie d'un jeune et de sa famille en raison de **difficultés personnelles du jeune lui-même**. Il est donc également intervenu **3 fois sur 5**, soit pour 60% de ses suivis, pour **des difficultés autres que celles du jeune lui-même**.

2^{ème} enseignement :

Concernant les difficultés du jeune lui-même, il s'agit dans la moitié des cas de problèmes de comportement, et dans 1 tiers des cas de difficultés psychologiques (**64 jeunes** qui ont été suivis au SAJ en 2011 en raison d'un **mal être à connotation dépressive**).

3^{ème} enseignement :

Sur l'ensemble de la population suivie par le SAJ de Namur en 2011, les motifs (au cumul possible) d'intervention auprès d'un jeune ont été les suivants :

- **1 fois sur 4 pour des problèmes de maltraitance** (soit 360 jeunes). Dans 60 % de ces cas, il s'agit de négligence grave.

- **1 fois sur 4 pour des difficultés personnelles des parents**. Dont 40% éprouvent des difficultés psychologiques, et plus de 30% des problèmes d'assuétudes (119 jeunes concernés en 2011 par des parents dans cette situation).

- 1 fois sur 4 pour des problèmes relationnels au sein de la famille, dont la moitié (soit **181 jeunes**) concerne des **séparations parentales conflictuelles**.

- un peu plus **d'1 fois sur 5** pour des jeunes dont les parents ont des difficultés à assumer leur rôle parental, et dont la majorité concerne des **parents dépassés dans leur rôle éducatif** et 1 tiers concerne des parents adoptant des attitudes éducatives inadéquates.

Nous souhaitons ajouter quelques informations complémentaires à ces enseignements afin de cerner encore un peu plus précisément cette population jeune suivie par le SAJ de Namur en 2011. A savoir :

- En moyenne, pour 4 jeunes pris en charge :

3 ont été aidés dans leur milieu de vie / 1 en dehors de celui-ci (en moyenne quotidienne).

3 avait déjà été aidé par le SAJ avant 2011 / 1 était aidé pour la première fois en 2011.

1 a été pris en charge moins de 2 mois / 1 a été pris en charge entre 2 et 15mois / 1 a été pris en charge entre 15 et 35 mois / 1 a été pris en charge plus de 35 mois.

- 44% des jeunes suivis pour la première fois par le SAJ avaient entre 12 et 17 ans, et 17 % des jeunes avaient entre 0 et 2 ans.

- Une fois sur deux, ce sont les parents et ou familial/ famille élargie du jeune qui ont fait la démarche d'une demande d'aide. Une fois sur 5 ce sont les services de première ligne. De plus, pour la moitié des premières demandes, il s'agissait de demande de renseignements et d'informations.

b) Les jeunes dans l'aide contrainte :

Nous disposons donc ici de données qui ont l'intérêt d'être actualisées au mois d'avril 2014 mais avec le désavantage de fournir des informations de type « photographie d'une journée au SPJ de Namur » et non pas des informations sur l'ensemble des suivis du SPJ sur toute une année (au même titre que les données fournies pour l'aide consentie). Nous avons malgré tout opté pour ces informations de 2014 qui nous semblaient suffisamment parlantes pour le diagnostic. Celles-ci concernent uniquement les jeunes en difficulté ou en danger pour qui l'aide contrainte s'avère nécessaire. Elles ne concernent pas les mineurs ayant commis un fait qualifié infraction.

Sur l'ensemble des 580 jeunes que constituent la population totale suivie par le SPJ de Namur en avril 2014, nous disposons des motifs (au cumul possible) d'intervention de 520 jeunes. A savoir:

1. Les motifs concernant le jeune lui-même :

- 52% des jeunes ont des problèmes de comportements ;
 - 44% des jeunes ont des problèmes liés à la scolarité ;
 - 53% des jeunes éprouvent des problèmes d'ordre psychologique ;
- (A noter que ces trois premières caractéristiques s'entrecroisent et représentent dans la majorité des cas les mêmes jeunes)
- 16% des jeunes éprouvent de difficultés en termes de développement intellectuel ;
 - 5% des jeunes présentent une problématique de fugue ;
 - 3% des jeunes présentent une problématique d'assuétudes.

2. Les motifs concernant la famille et/ou les parents :

- 84% des jeunes suivis, soit **la majorité**, ont des **parents éprouvant des difficultés à assumer leur rôle parental**, adoptant dans 2 tiers des cas des attitudes éducatives inadéquates ;
- 21% des jeunes sont en situation de maltraitance psychologique, physique et/ou en situation d'abandon ;
- **22% sont victimes de séparations conflictuelles** ;
- 19% vivent ou ont vécu des violences intrafamiliales ;
- 12% connaissent des conflits familiaux ;
- **49% des jeunes ont des parents ayant des problèmes d'assuétudes** (alcool, médicaments, drogues...) ;
- **50% des jeunes ont des parents ayant des problèmes de comportements** (c'est-à-dire adoptant certaines attitudes inadaptées, de type caractériel...) ;
- 23% des jeunes ont des parents ayant des problèmes d'imaturité (c'est-à-dire n'ayant pas la maturité pour être parent, visant surtout ici la catégorie d'âge des jeunes parents de 18-23 ans) ;
- 10% des jeunes ont des parents éprouvant des difficultés intellectuelles.

Concernant la provenance géographique des situations gérées par le SPJ de Namur, 52% (soit la moitié des suivis) provient du grand Namur, 22% des communes de la Basse-Sambre (Sambreville, Jemeppe/Sambre, Fosses-la-Ville et Sombreffe), 9% de la commune d'Andenne et 7% de la commune de Gembloux.

B) Synthèse des constats issus des diagnostics sociaux des AMO qui travaillent sur le territoire de l'arrondissement

L'arrondissement de Namur compte 4 services d'Aide en Milieu Ouvert.

Les deux premiers, à savoir l'AMO Service Droit des Jeunes et Passages AMO sont situés dans le centre de Namur. Le troisième, Imagin'AMO, est installé à Gembloux. Et le quatrième, AMO Basse-Sambre, est implanté sur Sambreville.

Leurs principaux constats, repris de manière très détaillée et nuancée dans leurs propres diagnostics sociaux, peuvent être synthétisés de la manière suivante : 5 grandes problématiques se dégagent par le fait qu'elles sont rencontrées et partagées par l'ensemble de ces services. Et ce, même si chaque AMO aborde ces problématiques d'une manière spécifique à son territoire d'actions (pour plus de détails, nous vous invitons à lire leurs diagnostics sociaux).

1. Les problématiques familiales :

Se dégage ici 3 formes de problématiques familiales :

a. les problématiques spécifiques aux séparations parentales : instrumentalisation des enfants en cas de conflit important entre parents ; difficulté dans l'exercice de l'autorité parentale conjointe, en particulier lors des contacts avec le milieu scolaire, le milieu médical... ; difficultés dans les modalités d'arrangement (entre autres d'ordre civil) entre parents (à tel point que certains travailleurs d'AMO se sont formé à la négociation) ; difficulté liée au rôle spécifique du tiers de bonne foi ; relations tendues et conflictuelles des parents avec des conséquences sur l'enfant...

b. les problématiques spécifiques aux relations conflictuelles au sein des familles (parent/parent ; parent/enfant, frères/sœurs...)

c. les problématiques spécifiques au rôle de parent : ou plutôt les difficultés d'exercer ce rôle et sa fonction parentale pour une large part du public parent s'adressant aux AMO.

2. Les problématiques scolaires :

Se dégage ici deux sortes de problématiques scolaires:

a. Les problématiques de décrochage scolaire : avec entre autres le constat alarmant que ce dernier concerne un public de plus en plus jeune. Les AMO travaillent de plus en plus au niveau de l'enseignement primaire et déplorent des problèmes d'orientation scolaire, des prémices de décrochage qui apparaissent de plus en plus tôt, des passages du cycle primaire au cycle secondaire difficiles et visiblement peu préparés, constat de décrochages scolaires en hausse dans le premier degré, décrochages actifs ou passifs.

b. Les problématiques de « conflit » du jeune avec l'école : en ce compris les exclusions scolaires (définitives ou non), les phénomènes de démotivation, de phobie scolaire, de harcèlement, de difficulté d'apprentissage, de climat de classe très abîmé...

3. Les problématiques spécifiques liées au public des 16-20 ans :

Trois types de constats y sont relevés :

a. constat d'un **problème de place dans la société** pour cette tranche d'âge, avec des aides spécifiques à leur besoin : constats d'un manque de relais dans les prises en charge lorsque l'aide spécialisée se

termine ainsi que dans tous les services d'aide au sens large (CPAS, forem...), manque de place et d'espace pour ces jeunes dans l'accès à l'information (études, vie affective et sexuelles, les loisirs, la question du suicide...), et dans l'accès au dialogue avec les adultes, manque d'espace de loisirs et de rencontre pour les jeunes. De manière plus générale, ce public a du mal à s'insérer dans la société et à accéder aux services adéquats. Sont également ciblés ici les très jeunes parents et les « adulescents ».

b. constat de difficultés propres à la mise en autonomie (ou difficile prise d'autonomie) pour ces jeunes : Il est relevé un manque de structure pour soutenir le jeune face à l'isolement dans ses aspects relationnels mais également dans ses aspects plus concrets (inaptitude). Certains jeunes se lancent dans cette aventure qu'est la mise en autonomie mais reviennent après 6 mois vers l'AMO en ayant tout perdu (contrat d'apprentissage...)

c. difficultés spécifiques au public MENA ayant atteint cette tranche d'âge et pour lesquels il est clairement relevé des manquements en terme de services de soutien.

4. la problématique du mal être des jeunes :

Cette problématique est pointée par les AMO comme difficulté transversale à l'ensemble de leurs suivis, elle couvre également le constat d'une estime de soi déficitaire chez beaucoup de jeunes et peut être comprise comme une conséquence et/ou réponse aux autres problématiques rencontrées par le jeune.

Le manque de place pour les jeunes relevé dans le constat précédent peut également trouver sa place dans cette problématique : en effet, le manque d'accès à l'information (études, vie affective et sexuelles, les loisirs, la question du suicide...), le manque d'accès aux services, le manque d'espace de loisirs et de rencontre pour les jeunes, le manque de dialogue avec les adultes, le manque de concertation entre les acteurs jeunesse et d'une politique concertée en matière de jeunesse... sont autant de facteurs qui participent au mal être des jeunes dans notre société.

5. la problématique de la précarité des familles :

Cette problématique est également relevée par les AMO comme difficulté transversale à l'ensemble de leurs suivis et est presque toujours en interaction avec les autres problématiques rencontrées par le jeune et/ou sa famille. Elle se ressent dans les conséquences qu'elle engendre : à savoir l'accès aux loisirs, la mobilité, la manière de vivre, de penser, de s'organiser...

En plus de ces 5 problématiques communes à l'ensemble des AMO, et afin d'être complet dans cette synthèse, il faut ajouter deux constats spécifiques à l'AMO Passages que sont : un constat de « violence dans l'aide éducative », transversal à l'ensemble de leurs phénomènes relevés, ainsi qu'un constat spécifique à certains territoires d'intervention de l'AMO se situant dans 2 quartiers de Namur où il est relevé un manque d'identité collective positive et de sentiment d'appartenance.

C) Caractéristiques de l'arrondissement

- *dont par exemple : données de population, les caractéristiques socio-économiques, les caractéristiques*

en matière de logement, les caractéristiques en matière d'équipement à destination des jeunes et des familles, les caractéristiques en matière de mobilité...

A) Informations générales sur l'arrondissement:

L'arrondissement judiciaire de Namur compte 16 communes. Celles-ci, classées par ordre d'importance en nombre de jeunes de moins de 18 ans y vivant, sont Namur, Andenne, Sambreville, Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, Eghezée, Mettet, Profondeville, Fosse-la-Ville, La Bruyère, Sombreffe, Floreffe, Fernelmont, Gesves, Assesse et Ohey. La population totale de l'arrondissement est de 304.287 personnes (données de 2011), dont 65 240 jeunes (soit 21% de la population).

Près de 60% de la population jeune réside dans 4 des 16 communes. A savoir à Namur (32% , soit 21 000 jeunes), Andenne (9%), Sambreville (9%) et Gembloux (8%).

Ses communes les plus peuplées sont également ses centres urbains. Elles se situent, à l'exception de Gembloux, sur l'axe de la dorsale wallonne pour Namur, Andenne, Sambreville et Jemeppe-sur-Sambre. A côté de cela, l'arrondissement comprend beaucoup de zones rurales importantes et étendues. Ainsi que d'anciens bassins industriels florissants comme Sambreville et Andenne.

Si l'on se réfère à l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux qui classe l'ensemble des communes de la région wallonne en fonction de sa situation socio-économique, on constate que l'arrondissement de Namur est autant composé de communes faisant partie du groupe de tête du classement général connaissant *la situation les plus favorable*, que de communes se situant dans le milieu du classement ou encore de communes faisant partie du dernier quart. Par contre, aucune de ses communes ne fait partie des derniers 10 % ayant *la situation la moins favorable*.

Aussi, de manière générale, on peut qualifier l'arrondissement de Namur d'hétérogène, obligeant une approche d'intervention spécifique à chaque grande zone de l'arrondissement, quelle que soit l'intervention souhaitée.

Concernant le tissu économique namurois, celui-ci est essentiellement constitué de petites et moyennes entreprises ; développées pour la plupart dans le domaine des services (finances, immobilier, services aux entreprises). On observe cependant sur l'arrondissement de Namur un taux d'emploi trop bas et un taux de chômage trop élevé pour les jeunes, les plus de 50 ans et les moins qualifiés. L'offre d'emploi est en dessous de la moyenne de la Wallonie sur les communes de Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre, Fosses-la-Ville, Andenne et Namur. Paradoxalement, l'offre de formation est très élevée sur la commune de Namur.

Concernant le logement, l'arrondissement comprend diverses cités sociales réparties sur son ensemble. Ces logements sont trop peu nombreux, les listes d'attentes y sont longues et les critères d'attributions ne semblent pas toujours cohérents (les familles agrandies ne sont par exemple pas prioritaires pour un changement de logement). De plus, certaines de ces cités concentrent souvent diverses problématiques importantes, incitant les jeunes à vouloir quitter ces lieux (concentration de racket, de décrochage scolaire, de problématiques liées à l'alcool, la drogue,...).

Différents campings servent également de logements pour une partie de la population précarisée de l'arrondissement, il s'agit, à Fosses-la Ville, des campings du Val Treko, des Viviers, et de Bambois, ainsi que du camping du Lac à Saint-Gérard et du camping de Malonne.

B) Informations plus spécifiques à certaines communes de l'arrondissement :

La commune de Namur est relativement bien desservie en matière d'équipement à destination des

jeunes et des familles, ainsi qu'en matière d'accessibilité à ceux-ci. Le centre ainsi que les différentes entités qui font partie de la commune sont couverts par le réseau TEC qui est particulièrement bien équipé. Namur comprend différentes cités sociales, il s'agit des Cités de Plomcot, des Balances (Salzennes), des Bosquets (Salzennes), de la rue Major Mascaux (Jambes), des Comognes (Jambes et Vedrin), de Germinal (Bomel), du Plateau d'Hastedon (Saint Marc), de la Plage d'Amée (Jambes), de la Rue des Coquelets (Bouge), de la Cité du souvenir (Jambes), et d'Incevaux (Malonne).

La commune de **Mettet**, située à l'extrémité Sud de l'arrondissement, en milieu rural, est très pauvre en matière d'équipement et de mobilité. Les villages qui composent cette commune sont isolés les uns des autres et le réseau TEC ne couvre pas l'ensemble de ceux-ci. De plus, le réseau SNCB est complètement décentré et inaccessible pour une partie de la population. La mobilité est pauvre autant par la couverture que par les horaires des bus, principalement calqués sur le rythme scolaire « classique » (bus le matin, le mercredi midi, et vers 16h). Outre les cinq écoles primaires (deux communales, une de la FWB et deux libres), aucune école secondaire n'est présente sur l'espace de la commune, obligeant l'ensemble des jeunes à migrer vers les écoles situées soit sur l'arrondissement (Namur principalement) ou sur les arrondissements de Dinant (Florennes) et de Charleroi. Il en va de même pour la plupart des services qui interviennent sur l'espace de la commune ; bon nombre d'entre eux sont situés soit sur Namur, Sambreville ou Florennes. Les personnes les plus fragilisées sont donc complètement isolées, ce qui pose problème autant en termes de « dépistage » qu'en termes d'intervention d'aide. Dès lors, les délégués du SAJ et du SPJ constatent des demandes d'interventions souvent « tardives ».

La commune de **Gembloux** est quant à elle constituée d'un ensemble de villages « éclatés » par rapport au centre. Le réseau SNCB traverse la commune via la ligne Namur-Bruxelles et dessert une partie des villages situés sur les points d'arrêts. Le réseau comprend aussi la ligne Gembloux/Jemeppe-sur-Sambre, et il existe également différentes lignes TEC qui desservent la plupart des villages. Cependant, certaines lignes ne fonctionnent pas les week-ends et en soirée, voire n'ont qu'un service le matin et le soir, aux heures scolaires, limitant par là la mobilité des jeunes et des familles non motorisées. La plupart des services étant concentrés principalement dans le centre de Gembloux, l'accessibilité de ces personnes à ces services (même les « classiques » tel que le CPAS, le Forem...) est dès lors limitée. Il en est de même pour la Cité sociale « Tous Vents » qui, de par sa situation géographique en dehors du centre de Gembloux, ne permet pas l'accès aisé aux services. De plus certains acteurs relèvent que, sur l'entité de Gembloux, il manque une politique de concertation concernant la jeunesse.

La commune de **d'Andenne** est située aux limites de l'arrondissement de Namur avec celui de Huy. Son centre est en effet à seulement quelques kilomètres de la première commune hutoise. Accessible tant par la route nationale directe, que par les réseaux SNCB et TEC, une partie de la population des jeunes et des familles se rend vers les écoles et les services de Huy. La commune est également couverte par deux Cités sociales tout à fait décentrées, dont l'une plus difficilement accessible (Peu d'eau), alors que par ailleurs la situation des jeunes et des familles y est plus précaire. Il y a un manque criant de services sur l'espace communal, d'autant que leur accessibilité par les personnes les plus défavorisées de la commune y est déjà mise à mal. D'autre part, les différents villages qui composent la commune d'Andenne sont relativement éclatés et difficilement accessibles par les transports en commun qui ne les desservent pas tous. Par ailleurs, la commune d'Andenne est riche en structures d'enseignement. Tous réseaux confondus, elle ne compte pas moins de 25 implantations scolaires différentes pour le fondamental, 6 écoles secondaires dont 2 spécialisées, ainsi que 3 CEFA.

La commune de **Sambreville** est la deuxième commune de l'arrondissement de Namur en termes de

population. C'est une commune semi-rurale. Elle est constituée de 7 anciennes communes. Elle se caractérise par le fait qu'aucune ancienne commune de Sambreville ne porte ce nom. Elle est à la frontière de la province du Hainaut. La commune de Sambreville est riche en service. (infrastructure scolaire, extra-scolaire, internat...) L'associatif y est bien représenté et il existe une culture de travail en réseau. La commune est desservie par 6 lignes de bus et deux gares. Malgré cela certains habitants de villages connaissent des difficultés en termes de mobilité. Malgré les richesses de cette commune, il est à noter que le public y est fragilisé, les problématiques rencontrées sont les problèmes d'emplois, de logements (bien qu'il existe de nombreuses cités sociales), de formations... Dans cette commune, 60 nationalités différentes se côtoient. La commune de Sambreville est connotée par des stéréotypes souvent négatifs (culture « training casquette », précarité, délinquance) qui ne correspondent pas toujours à la réalité.

La commune de **Jemeppe-sur-Sambre** est une commune rurale composée de 8 anciennes communes. Elle est traversée par une ligne de chemin de fer avec 3 gares / arrêt, et de 4 lignes de bus. Néanmoins, la mobilité est une préoccupation importante dans cette commune, certains villages étant éloignés des zones desservies. Il existe 3 cités sociales importantes dans la commune où sont constatés des phénomènes de précarité. Il existe peu de services destinés à la jeunesse et peu d'associations.

La commune de **Fosses-la-Ville** est une commune rurale, composée de 6 anciennes communes et de 2 hameaux. Fosses la ville est réputée pour son folklore (le laetare et la marche Saint Feuillen). Il existe peu de logements publics dans la commune. Les services y sont peu présents hormis les services publics. La population, pour répondre à certains besoins, s'oriente d'avantage vers Namur et Sambreville. Les transports en commun y sont également peu présents. Il existe également deux campings sur ce territoire. Le centre de Fosses la ville rencontre beaucoup de problématiques (précarité des logements et précarité en général), on y perçoit un phénomène de « ghettoïsation ».

C) Informations sur les manques d'équipement de l'arrondissement en matière de Jeunesse :

D'une manière ou d'une autre, nous ne pouvons réaliser un diagnostic social de notre arrondissement sans mettre en avant ses manques certains en terme d'équipement d'aide à destination de la jeunesse. Ces manques mettent en effet à mal le travail quotidien à réaliser auprès des jeunes faisant appel à l'aide spécialisée. L'indisponibilité, voire l'absence, de certains services ne fait qu'ajouter des difficultés et aggraver les situations déjà bien complexes.

1. L'équipe SOS est trop peu disponible pour l'ensemble du territoire et des besoins, faute de moyens. Etant une équipe spécialisée unique dans le domaine très particulier de la maltraitance, on peut dire que l'outil est nettement insuffisant ! D'autant plus en regard des chiffres de l'aide à la jeunesse de 2011 qui font état d'1 situation sur 4 prise en charge au SAJ pour motif de maltraitance.

2. La prise en charge de surcroît par des équipes pluridisciplinaires est défailante sur l'arrondissement. Par exemple, des équipes telles que les centres de guidance ne disposent pas en suffisance de pédopsychiatre et de psychologues facilement accessibles au sein de celles-ci.

3. La couverture de l'arrondissement en matière de travail dans les familles, et notamment en termes d'AMO est également insuffisante. Les moyens des AMO sont trop faibles par rapport aux besoins des

familles, et leur couverture est limitée à certaines zones.

4. Andenne manque cruellement de services de terrain (entre autres une AMO), et actuellement les services de Huy refusent les demandes issues de ce secteur faute de ne plus pouvoir y pallier ! Toujours sur Andenne, l'internat scolaire menace de fermeture alors qu'il répond à une nécessité, et qu'un élargissement de ce type d'accueil aux enfants du primaire s'avère une réponse opportune aux besoins des familles, évitant par là le recours aux services de l'aide spécialisée.

5. Ce constat de manque de structure d'internat pour le primaire est valable pour l'ensemble de l'arrondissement.

6. Dans le cadre des situations de séparations conflictuelles, on observe une augmentation croissante de ces problématiques et le besoin accru d'un service spécialisé pour intervenir rapidement et adéquatement auprès de ces familles. Les services de terrain étant dépassés par le nombre et la complexité de ces situations.

7. Dans un autre domaine, en terme d'accueil cette fois, l'arrondissement de Namur n'est pas pourvu de centre d'accueil d'urgence, un réel besoin se fait sentir.

8. En matière d'accueil, les intervenants sont également confrontés à la nécessité d'un accueil d'urgence pour les jeunes adolescents en mal être à connotation dépressive, avec le paramètre dominant d'un risque de passage à l'acte. Une structure adaptée pour accueillir ces problématiques également croissantes est nécessaire, avec une réflexion de cette prise en charge tant sur le fond que sur la forme (comment protéger/aider le jeune lorsque celui-ci ne peut formuler clairement sa demande).

9. Malgré les protocoles de collaboration, il reste des difficultés certaines lors de la prise en charge du public adolescent présentant une problématique complexe qui interpelle les acteurs tant de l'AWIPH que de l'AJ ou encore de la Santé Mentale. Une ouverture du cadre d'accueil liée étroitement aux besoins de ce type de jeune serait opportune.

D) Constats des différents services agréés et services publics de l'aide à la jeunesse

Sur l'ensemble des problématiques relevées par le secteur au cours des rencontres organisées dans le cadre du diagnostic, nous avons pu en dégager une dizaine. Celles-ci étaient suffisamment récurrentes et partagées, soit par tous les acteurs, soit par une part significative d'entre eux pour être reprises ci-dessous.

Pour des questions de clarté dans la présentation, nous avons souhaité regrouper ces constats autour de trois axes principaux que sont l'axe du jeune et de l'enfant, l'axe des parents et de la famille, l'axe de l'environnement institutionnel ou social. Il est évident que tout est étroitement lié et que certains constats, en fonction du point de vue qu'on adopte peuvent se retrouver dans chacun des axes.

I. AXE DU JEUNE ET DE L'ENFANT

1. Les enfants en bas âge dont certains besoins primaires ne sont pas suffisamment rencontrés:

Le constat porte ici sur le fait que, dans certaines circonstances de vie, il arrive que des parents ne

parviennent pas à répondre aux besoins parfois primaires de leur enfant (pas ou peu de stimuli, mise à mal du lien d'attachement ...). Sont relevés ici à titre d'exemple des situations de parents avec des problèmes d'assuétudes, des problèmes de logement, des problèmes d'isolement et de solitude, ou de très jeunes parents qui ne sont eux-mêmes « pas encore construits »... Des parents en grande souffrance qui trouvent peu d'endroits où déposer celle-ci. Ces parents peuvent alors être dépassés et ne plus répondre adéquatement aux besoins de leur enfant.

L'autre constat sur lequel le secteur insiste surtout, c'est qu'il est peu interpellé pour cette population de très jeunes enfants. D'une part, les chiffres de l'aide à la jeunesse pour 2011 nous apprennent qu'à Namur, il y a bien plus de sollicitation du secteur pour les adolescents que pour la petite enfance. En effet, seulement 1 jeune sur 5 a entre 0 et 2 ans lorsqu'il entre pour la première fois dans l'aide spécialisée contre 2 jeunes sur 5 dont l'âge est supérieur à 12 ans. D'autre part, les services spécialisés de l'aide à la jeunesse relèvent que, même lorsqu'ils sont agréés pour les tout petits, ils sont rarement sollicités pour des enfants ayant moins de 6 ans, alors qu'ils interviennent souvent pour des enfants dont les traumatismes sont apparus dans la prime enfance. Un Service d'Aide et d'Intervention Educative constate lui qu'il intervient régulièrement pour les plus grands et que les « petits » des familles aidées semblent passer entre les mailles du filet.

Dès lors, la question ici se situe également dans le fait de pouvoir dépister rapidement ces situations. Qu'en est-il de l'intervention des services de 1ère ligne pour les 0-3 ans ? Hormis l'ONE, la société a peu d'accès pour les enfants non encore scolarisés. Que se passe-t-il lors des déménagements ou lorsque les parents refusent leur aide ? Qui est prêt à donner l'alarme ? Un travail de prévention, tant dans le dépistage des situations à risque que dans le soutien parental s'avère nécessaire et à renforcer.

2. Les adolescents présentant un mal être à connotation dépressive :

Cette population de jeunes, qui semble de plus en plus conséquente auprès des services d'aide, présente un mal être à connotation dépressive s'accompagnant souvent de décrochage à différents niveaux. Viennent se greffer l'un à l'autre des problèmes de décrochage social, de décrochage/rupture scolaire, de dépendances diverses... Ce sont des jeunes qui se mettent en danger de part leur comportement (tentative de suicide, rupture scolaire avec conséquence pour leur avenir...) et pour lesquels les professionnels se trouvent souvent en désarroi. Il y a un besoin d'une structure adaptée pour accueillir ces jeunes présentant cette problématique croissante, avec une réflexion sur la prise en charge, tant sur le fond que sur la forme (Comment aider/protéger le jeune lorsque celui-ci ne peut formuler clairement sa demande).

3. Les enfants et jeunes « symptômes » de la famille :

Constat de plusieurs institutions d'hébergement du secteur que, pour certains jeunes placés, il arrive qu'il soit le seul à être effectivement suivi, et non toute sa famille. Les institutions questionnent entre autre le fait que lorsqu'un mandat ne cible qu'un enfant de la fratrie, celui-ci en devient parfois le symptôme. Constat que dans la manière dont le système d'intervention se met en mouvement autour d'un jeune/enfant, il risque parfois de le pointer comme étant celui amenant et ayant le problème. Il risque alors également de mettre à mal le travail avec la famille qui devient difficile à mobiliser en ayant tendance à se déresponsabiliser du problème. De quelle manière peut-on impliquer la famille dans le travail ?

4. La problématique de l'hypersexualisation chez les jeunes et ses conséquences :

Les services privés éprouvent des difficultés à faire face à ce phénomène grandissant d'hypersexualisation des rapports sociaux chez les jeunes. La question de la prévention du passage à l'acte entre les jeunes dans les institutions est soulevée.

II. AXE DES PARENTS ET DE LA FAMILLE

5. Les enfants pris au sein des situations de séparations parentales conflictuelles :

Constat que cette problématique gagne du terrain tant dans l'aide consentie que dans l'aide contrainte. Les professionnels du secteur insistent sur le fait qu'une part importante de ces enfants/jeunes subit l'épreuve de la maltraitance psychologique (chantage affectif du parent...). Concernant ces enfants victimes des séparations parentales conflictuelles, le SPJ constate son impuissance et relève son sentiment de participer au conflit lorsqu'il intervient. Il alimente celui-ci et y est instrumentalisé. Le SPJ toujours constate que dans ces situations, le civil est déjà intervenu mais manque de moyen lorsqu'il s'agit de faire respecter le dispositif décidé. Les enfants sont alors littéralement pris en otage dans le conflit. Et lorsque ces situations arrivent au SPJ, c'est qu'elles sont déjà très abîmées, avec des jeunes/enfants en grande souffrance, au point que parfois, un placement est envisagé afin de mettre ces enfants/jeunes à l'abri du conflit de leurs parents.

6. Les problématiques dans le chef des parents :

Constat que, tant dans l'aide consentie (1 jeune sur 4) que dans l'aide contrainte (1 jeune²), le motif d'intervention du secteur de l'aide à la jeunesse cible des problématiques principalement centrées sur certaines formes de fragilités des parents. En effet, une grande partie des enfants/jeunes suivis ont des parents présentant des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de santé mentale, de limite intellectuelle, de handicap ou de trouble psychiatrique. Toutes des formes de fragilités à prendre en considération lorsqu'on intervient en famille.

7. Les parents dépassés dans leur rôle d'éducation – qui n'arrivent pas à mettre un cadre :

De manière sous-jacente à la majorité des situations suivies dans le secteur de l'aide à la jeunesse, il s'agit d'enfants/jeunes dont les parents n'arrivent pas à mettre un cadre. Pour rappel, 84% des jeunes suivis par le SPJ ont des parents éprouvant des difficultés à assumer leur rôle parental, adoptant dans 2 tiers des cas des attitudes éducatives inadéquates. Nous parlons ici des jeunes dont les parents sont dépassés et parfois démissionnaires sur le plan éducatif.

Lorsque les parents font appel à l'aide, comment faire pour les garder en mouvement ? De quelle manière les responsabiliser ? La question se pose également dans le cadre spécifique des longs placements dans les structures d'hébergement de l'aide à la jeunesse.

III. AXE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL OU SOCIAL

8. L'inadéquation du système scolaire pour une partie de la jeunesse :

Cette difficulté, qui dépasse le cadre de l'intervention spécialisée, met de plus en plus à mal le secteur de l'aide à la jeunesse. Le décrochage scolaire des jeunes suivis au SAJ est très présent, il sert d'ailleurs souvent de porte d'entrée pour faire appel à l'aide. Du côté du SPJ, près de la moitié des jeunes suivis connaît des problèmes de décrochage scolaire. De plus, il est clairement constaté que face à ce problème, une partie des parents démissionnent et considèrent comme « accessoire » le décrochage scolaire de leur enfant.

Le décrochage scolaire n'est pas toujours considéré par les parents comme un symptôme et ne déclenche pas nécessairement une demande d'aide. Cette problématique n'est pas l'apanage des familles précarisées mais semble cibler un peu plus les familles mono-parentales. Il y a une prise en compte insuffisante de cette problématique par la société qui ne propose que trop peu de réponses institutionnalisées à ce problème.

Que faire en cas de décrochage en primaire ? Le passage du primaire en secondaire est un passage délicat et un moment clé dans la vie de l'étudiant. Le décrochage scolaire commence bien souvent dès ce moment.

Que faire avec ces jeunes en décrochage mais trop jeunes pour un contrat d'apprentissage ? La scolarité obligatoire jusque 18 ans (dans l'état actuel de la scolarité) est remise en question.

Il apparaît que le système scolaire est en décalage complet par rapport à une partie de la population suivie par le secteur de l'aide à la jeunesse et plus largement, qu'un décalage existe et se fait ressentir entre l'évolution de la société et l'évolution de système scolaire.

9. Le travail en réseau du secteur de l'aide à la jeunesse avec les services de première ligne est à questionner :

Au vu des données chiffrées de l'aide à la jeunesse pour 2011 concernant le SAJ de Namur, notre attention a été attirée par deux informations qui nous donnent à penser que la « porte d'entrée » du secteur de l'aide à la jeunesse fonctionne de manière interpellante.

Tout d'abord, seule 1 situation sur 5 entre clairement dans le secteur de l'aide à la jeunesse via un service de première ligne. Cela ne veut pas obligatoirement dire que 4 situations sur 5 y entrent par un autre biais. Nous pensons en effet que certaines personnes arrivent au SAJ, sur conseil d'un service de première ligne, sans le mentionner lors du premier entretien.

Ensuite, les chiffres nous donnent à voir qu'une part importante de la première aide fournie par le secteur de l'aide à la jeunesse (toujours via le SAJ) concerne des compléments d'informations, des renseignements et/ou de l'orientation vers les premières lignes. A nouveau, ces données doivent être nuancées et affinées, entre autres en allant voir exactement ce que recouvrent ces items encodés.

Il n'empêche que cela pose la question du travail en réseau du secteur avec la première ligne : cela mériterait donc d'être creusé avant d'aller plus loin dans la réflexion. Le cadre de travail du SAJ est-il méconnu des 1^{er}s lignes ? Les services de 1^{er}s lignes sont-ils suffisants et accessibles partout dans l'arrondissement ? La concertation avec la première ligne est-elle optimale ? De quel type et pour quels problèmes sont les demandes d'informations et de renseignements ?

Autant de questions pertinentes et de leviers pour des futures actions, à condition d'abord d'affiner le constat de départ !

10. La précarisation des familles :

Le secteur de l'aide à la jeunesse constate un accroissement de la précarité dans les familles qu'il suit. Il entend par là l'isolement des familles, les familles monoparentales, l'absence de réseau social, la précarité matérielle et financière des situations, la difficulté de logement, la difficulté d'accès aux loisirs, la mobilité limitée... Cette réalité traverse l'ensemble des autres problématiques, avec des interactions et toutes les conséquences que cela engendre. Les jeunes sont particulièrement touchés par cette problématique en tant que violence subie de plein fouet.

11. Le manque d'accessibilité au transport en commun dans les zones rurales de l'arrondissement :

Ce constat est très en lien avec le précédent sans pour autant que la précarité soit l'unique explication au problème de mobilité que certains jeunes et familles connaissent. Il y a un réel manque en termes d'offre en transport en commun dans les zones rurales de l'arrondissement, rendant dès lors l'accessibilité aux loisirs, aux services...bien difficile.

E) Constats des autres secteurs

Dans cette partie, le CAAJ s'est exclusivement basé sur les constats que la plateforme AMO (PASSAGES AMO, IMAGIN'AMO, AMO BASSE-SAMBRE et SDJ AMO) a pu relever dans son travail avec les autres secteurs et notamment à travers le projet « parentalité » et « démotivation et décrochage scolaire » (portés par le précédent CAAJ).

1. Constats concernant la parentalité

A. En termes de soutien à la parentalité

Plusieurs constats ont été issus de la phase exploratoire du projet « parentalité » (porté par la plateforme AMO). Les différentes personnes ressources "expertes" rencontrées en amont du projet ont été unanimes sur les éléments suivants :

- o le soutien à la parentalité est une "nouvelle" mission autour de laquelle doivent se spécialiser les services
- o les différents acteurs institutionnels ne sont pas ou peu formés pour répondre à cette nouvelle mission
- o il est difficile de mobiliser collectivement des parents afin de réfléchir avec eux sur leur rôle de parent, en conséquence de quoi, les initiatives de type "rencontre de parents" remportent, dans la plupart des cas, peu de succès et souvent les parents qui y participent sont des parents plus « favorisés »
- o une hypothèse à envisager est de pouvoir mieux former les professionnels qui travaillent directement en contact avec des parents potentiellement défaillants
- o le travail de soutien à la parentalité est un travail complexe qui exige de poser un cadre d'intervention qui se construise en dehors de l'émotionnel

Les autres constats relevés tout au long du projet ont été les suivants:

- o les différents concepts liés au travail du soutien à la parentalité paraissent flous et il existe différents types d'interprétation au sujet de la parentalité ;
- o si auparavant, il était commun et socialement accepté de dire qu'on élevait des enfants (au départ de codes sociaux et de certains critères pour avancer vers une sorte de rectitude en traversant des

balises bien fixées), aujourd'hui, on dit plutôt qu'on éduque nos enfants (priorité donnée au facteur humain et à l'épanouissement de l'enfant);

o la parentalité est un mot nouveau, le fait d'être parent pourrait désigner « toute personne qui peut s'investir dans la relation avec l'enfant et qui peut l'aider à bien grandir dans la perspective d'une construction commune, c'est le sentiment d'être parent qui définit le fait d'être parent et l'exercice de la parentalité nécessite une légitimité sociale;

o les services disposent de peu d'outils d'intervention et d'évaluation en ce qui concerne le soutien à la parentalité

o il existe différentes formes de soutien à la parentalité : la coéducation, la coparentalité, le soutien à la parentalité en tant que tel et l'alliance éducative vers laquelle les AMO tendent

o l'alliance éducative désigne l'intervention autour d'objectifs généraux et opératoires communs d'un réseau d'intervenants au sein duquel parents et enfants ont aussi leur place

o les processus de collaboration entre les différents types de services ne sont pas du tout harmonisés

o il y a une nécessité d'améliorer le travail en réseau et notamment en connaissant mieux le rôle, la fonction et le statut de chaque service

o le réseau est à distinguer de la collaboration (réalisation de tâche(s) commune(s) au coup par coup), de la coordination (agencement de différents éléments pour apporter une réponse cohérente à une problématique) et du partenariat (collaboration autour d'une action coordonnée durablement inscrite dans des procédures routinières)

o le réseau consiste en un maillage de services reliés les uns aux autres pour favoriser l'inclusion de plus grand nombre et constituer un filet protecteur pour la population en situation de grande précarité ou en difficulté ; il s'agit d'une structure intelligente capable de s'adapter aux réalités nouvelles, qui vise à gagner en efficacité, efficacité et productivité et qui est nécessaire pour faire un travail de soutien à la parentalité ou d'alliance éducative

B. En termes de soutien à la parentalité en lien avec la petite enfance

L'AMO PASSAGES a souhaité comparer ses propres constats liés aux parents de jeunes enfants (0-6 ans) avec ceux des services plus spécialisés en matière de petite enfance que sont l'ONE (par l'intermédiaire d'une rencontre avec son équipe de travailleuses médico-sociales (TMS) œuvrant sur le Grand-Namur) et la Ligue des Familles (par l'intermédiaire d'une rencontre avec les « animatrices-chargées de projets »)

L'ONE

Regard sur les services d'accueil reconnus par l'ONE sur la province de Namur :

44 Maisons d'Enfants /49 Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance (MCAE : IMAJE et MCAE ASBL) 129 accueillant(e)s autonomes /22 Co-accueillant(e)s/8 Services d'Accueillant(e)s

Conventionné(e)s/80 consultations ONE (médecine préventive uniquement)/25 crèches/Rencontres prénatales pour suivis de grossesses/Un groupe de parole autour de l'allaitement maternel : 3ème jeudi du mois Séances de psychomotricité 1 mercredi par mois / Séances de « massage bébés » et « portage » en même temps que les consultations (sans obligation de consulter) / Différents moments de permanence et d'accueil pour parents et enfants, chaque semaine, à Namur / Education à la santé : présence dans les écoles.

Les travailleuses médico-sociales nous présentent d'autres initiatives indépendantes de l'ONE mais dont elles ont connaissance (sans y participer) : les « bébés rencontres » développés par la Ligue des Familles / des séances « comptines pour Bébé » à la vidéothèque d'Assesse / des contes pour enfants le mercredi après-midi à la bibliothèque de Namur.

Les travailleuses médico-sociales identifient plusieurs manques et difficultés propres au secteur de la « petite enfance » :

1. Manque de temps pour assurer entièrement un suivi régulier

Notamment lors des suivis « augmentés ». Le rôle des TMS est de proposer un accompagnement aux parents s'articulant autour des questions et difficultés en lien avec la parentalité. Cet

accompagnement est non contraint et comprend 6 rencontres. Le suivi et le nombre de rencontres peuvent considérablement augmenter à la demande des parents et se poursuivre jusqu'aux 6 ans de l'enfant. Par manque de temps, les TMS n'ont pas la possibilité d'assurer convenablement un suivi régulier. Si les suivis dits « universels » de 6 rencontres sont parfois compliqués à assurer dans des conditions optimales, elles expriment une réelle difficulté à apporter une aide plus régulière encore dans le cadre d'un suivi « augmenté » pour des parents en plus grande difficulté. Ce manque fait émerger deux constats :

- o La demande/le besoin important des parents d'être soutenus dans leur rôle vis-à-vis de leurs jeunes enfants
- o La difficulté de répondre à cette demande et d'assurer un suivi optimal pour les travailleurs spécialisés

2. Absence d'« halte garderie » ou « halte accueil » et d'initiative de type « Bébé bus » sur le territoire du Grand Namur

Les haltes garderie proposent un lieu d'accueil souple pour les enfants de 3 mois à 6 ans (en fonction des communes). Elles sont des initiatives intéressantes pour les parents en demande d'un moment sans la présence de leur enfant (pour aller passer un entretien d'embauche ou faire des démarches administratives, par exemple). Les TMS identifient ce manque d'halte garderie à Namur comme une réelle difficulté pour les parents dont les enfants ne vont pas en milieu d'accueil et comme un manque à combler.

3. Manque de participation des personnes « qui en ont le plus besoin »

Les TMS trouvent que les parents qui semblent avoir le plus besoin d'aide ou éprouver le plus de difficultés dans leur parentalité, ne participent pas ou peu aux différentes actions citées ci-dessus. En règle générale, la thématique de la mobilisation des parents semble poser question.

4. Manque de structure pour les « mamans perdues/ à la rue »

Sur le Namurois, les maisons maternelles sont débordées et leur accès pour les mamans demandeuses est compliqué (lourdeur administrative, notamment).

5. Absence de concertation communale à Namur pour rassembler les acteurs de la petite enfance

Les TMS de l'ONE soulignent l'absence totale de concertation communale entre les acteurs de la petite enfance à Namur. Cette absence complique la communication entre les différents services, la connaissance mutuelle, le passage de relais ou d'informations sur les projets menés et la mise en place d'une dynamique de projets communs. Absence d'organe de « relais/centralisation » Comme le manque de concertation, l'absence d'un organe de centralisation de l'information en matière de petite enfance est perçue comme un réel manque aussi bien pour les professionnels que pour les parents.

La Ligue des Familles

La Ligue des Familles fonctionne sur les principes de « l'éducation permanente ». Elle propose deux actions à l'attention des parents de jeunes enfants :

Les « Bébé rencontres » : espaces de rencontre et d'échange entre parents de jeunes enfants. Ils peuvent se présenter dans ces espaces avec leur bébé

les « Ateliers des parents » : espaces de rencontre animés par divers intervenants spécialisés dans toute une série de thématiques à l'attention de tout parent

La Ligue des Familles identifie trois difficultés autour de cette thématique de la parentalité :

1. L'absence des parents :

Difficulté de faire participer les parents aux espaces qui leur sont dédiés, principalement lorsque les besoins primaires de ces parents ne sont pas satisfaits.

2. Le manque de concertation :

Si la Ligue des Familles participe au Conseil Communal de l'Accueil, celui-ci semble peu s'intéresser à la question de la petite enfance. La Ligue des Familles souligne l'absence de concertation en matière

de petite enfance (comme cela existe dans d'autres villes) et d'organe de centralisation de l'information.

3. L'absence d'Halte accueil :

La Ligue des familles confirme l'absence d'halte accueil à Namur alors que dans d'autres régions, il existe des dispositifs permettant à des parents de confier leurs jeunes enfants à des personnes qualifiées lorsqu'ils souhaitent avoir du temps pour eux.

2. Constats concernant la thématique scolaire :

Dans le cadre de ce projet, les AMO de l'arrondissement de Namur sont allées recueillir le point de vue de responsables d'école sur l'ensemble de l'arrondissement (échantillon de 17 écoles).

Alors que les élèves rattachent le bien-être à l'école à la présence de leurs amis, les responsables d'établissement ont quant à eux mis en évidence l'importance du lien entre bien-être à l'école et sanction pour garantir le respect des autres. Comme développé ci-dessous, les directeurs interviewés ont également mis en lien bien-être à l'école avec rôle des acteurs éducatifs, travail de l'alliance et processus de reconnaissance.

De la socialisation à la sanction

L'analyse des entretiens menés met en évidence l'existence d'un lien entre bien-être à l'école et respect des autres dans leur ensemble (élèves, professeurs, éducateurs,...).

Les normes scolaires qui correspondent aux règles explicites et implicites qui cadrent le quotidien de l'école et orientent donc les comportements sont garantes de ce respect.

Cette notion de respect est fréquemment rapportée à des « dispositions » chez l'élève. Ces dispositions sont les tendances intériorisées à agir ou à percevoir ; elles sont des manières d'être au quotidien. Plus les normes scolaires s'inscrivent dans une continuité avec les dispositions des élèves, moins elles s'appliquent de l'extérieur. Si par contre les dispositions des élèves ne sont pas en accord avec les normes scolaires, l'école est amenée à sanctionner les comportements jugés inacceptables au regard de ces normes.

Dans ce modèle, la sanction est une condition objective du bien-être à l'école dans le sens où elle représente les bords visibles de la norme et peut contenir, par conséquent, les comportements. La sanction sert de référence ou de soutien pour faire accepter les normes scolaires. La fonction socialisatrice de l'école se trouve fondée dans une extériorité surplombant les élèves et qui s'impose à eux. On se situe dans le trinôme « règles - respect des règles – sanction ». Dans ce modèle, c'est la discontinuité entre la culture scolaire et les dispositions des élèves qui est sanctionnée.

La plupart des directeurs interrogés déplorent cette manière de faire adhérer aux normes scolaires et préféreraient que les normes fassent sens spontanément pour les élèves. Mais cette compréhension spontanée est peu probable. En effet, l'adhésion spontanée n'est possible que s'il y a une continuité naturelle entre les dispositions de l'élève et la culture (les normes) scolaire. En cas de discontinuité, il semble qu'il ne faille pas trop compter sur un pli naturel que prendraient les élèves par rapport aux normes défendues par l'école.

Pour favoriser l'intégration de l'élève à l'école, plusieurs directeurs mettent en avant différentes modalités développées avec l'élève pour affaiblir l'effet d'une sanction qui s'imposerait avec extériorité. Ces modalités sont de trois types :

O Recours à des relations ludiques teintées d'humour (mise en scène de la relation, jeu pour faire accepter l'interdiction et fluidifier les rapports de force)

O Les espaces de participation des élèves (importance de la participation des élèves dans l'élaboration du règlement d'école et son application; constat que plus les demandes des élèves s'alignent sur la culture scolaire, plus elles sont soutenues)

O Les avertissements successifs et les ressources internes (signal d'alarme précédant la sanction et mobilisation du corps éducatif)

Le rôle des acteurs éducatifs

Les éducateurs et médiateurs, aussi bien internes qu'externes à l'école, apparaissent comme des liants sociaux au sein de l'école. La visibilité de ces acteurs et de leur mission ainsi que la clarté de leur rôle sont mis en lien direct avec le « bien-être » car ces éducateurs remplissent une fonction d'apaisement et de maintien du lien social.

C'est d'autant plus le cas quand la fonction éducative se démarque d'un rôle de comptage (c'est-à-dire vérifier la présence corporelle des élèves au sein de l'établissement) et laisse une place à considérer l'élève dans sa globalité.

C'est alors le travail de l'alliance qui ressort et permet de positionner l'école en tant que structure intégrative. Tout comme la socialisation semblait avoir un lien fort avec le respect des règles, celui de l'intégration paraît difficilement dissociable de la question de la présence (et donc de l'absence) de l'élève.

Dans certains établissements, il semble que cette question ne soit pas uniquement abordée selon un comptage minutieux mais également à partir des ressources internes de l'école (professeurs, éducateurs, médiateurs, PMS, assistants sociaux, ...), ce qui inclut, à partir d'un moment, de s'ouvrir aussi aux ressources externes (parents mais aussi services spécialisés). Dès lors, nous nous retrouvons dans une autre appréhension de l'élève. Il est considéré dans sa globalité, ce qui permet de ne plus définir l'élève uniquement par rapport aux critères de l'école vis-à-vis desquels il serait en défaut.

Dans ce travail de réseau, il est nécessaire de pouvoir identifier quand passer la main, ce qui nécessite une professionnalisation et la formation qualifiante du pôle éducatif.

L'intégration dans l'école et le travail de l'alliance

Ce sujet central a été transversal à l'analyse des entretiens. On évoque ici cette approche globale de l'élève qui induit, d'une part, une irréductibilité des élèves aux critères propres de l'école et, d'autre part, une volonté de travailler dans l'alliance.

Le projecteur est mis sur l'image de l'école dans l'esprit des élèves qui la fréquentent surtout lorsque ceux-ci sont familiers du processus de relégation. Cette image fait elle-même écho à la logique de hiérarchie des écoles entre elles. La volonté des directions est de dé-stigmatiser, d'enlever l'étiquette de « mauvais élèves » redescendus dans une filière de relégation. Plusieurs leviers apparaissent alors : valoriser le métier, ne pas hiérarchiser les filières au sein même de l'établissement, donner un rôle important aux éducateurs... La fonction d'intégration pose naturellement la question des ressources mobilisables, en interne et en externe.

Ce travail de mobilisation autour de l'élève est-il suffisant pour lutter contre la problématique d'exclusions successives de l'école ? Le travail de l'alliance permet d'être attentif à cette chaîne d'événements mais ne peut l'absorber. Ce phénomène de relégation s'inscrit dans des enjeux sociaux qui dépassent largement le cadre de l'école ; les logiques sociales d'arrière plan, traduites au niveau de l'enseignement, conduisent à maintenir les catégories de l'« excellence » dans un jeu d'opposition à un savoir plus technique ou pratique (qui permet d'opérationnaliser rapidement le savoir acquis à l'école au travers notamment de l'entrée dans un métier). De cette manière, l'école, malgré elle, s'inscrit dans une logique de maintien de la hiérarchie des métiers.

De la « sociabilité » au processus de la « reconnaissance »

L'école est un espace à l'intérieur duquel les jeunes jouent leur identité en construction. Comme les élèves l'avaient souligné, l'école est un lieu de « mise en scène de soi ».

L'affirmation de soi et la présentation de soi sont à distinguer. L'affirmation de soi est ce que l'on veut défendre. Alors que la présentation de soi revient à jouer un rôle dans l'optique de feindre.

La notion de sociabilité interroge la « façade de comportement » qui démontre une probable « adhésion de surface » (accord en apparence).

Cette lecture peut s'appliquer à la question de la « présence à l'école ». On peut distinguer deux notions :

o « *présence absente* » : risque de management de l'absence sans questionnement sur l'école en

tant que structure intégrative

o « *absence présente* » : pas forcément liée à un renoncement à l'école car le rapport des élèves à l'école est lié à leur temporalité propre (temporalité pouvant passer par des absences physiques) Cela renvoie à nouveau à l'idée de ne pas réduire l'élève aux critères propres de l'école.

Certains projets sont des « échecs » pour les directions. L'exemple type revenu plusieurs fois est celui du local mis à disposition des élèves (à leur demande) dont les règles de vie ne sont pas respectées par ceux-ci. Les règles fixées par l'école peuvent diminuer les élèves dans leur rôle d'instituant.

L'enjeu est de faire de la participation de l'élève un axe possible dans le processus de la reconnaissance : permettre à l'élève de glisser vers le rôle d'instituant.

Il existe une tension car la reconnaissance à l'école se fait à travers un cadre normé et sous-tendu par les orientations de l'école.

Le rapport préconise de travailler la demande en tant que telle pour garantir le processus de la reconnaissance réciproque : amorcer la demande, l'accueillir, la travailler, ni l'accepter massivement ni la rejeter massivement.

Un tel travail atténue le sentiment d'injustice ainsi que la violence symbolique (Winnicott).

Les exemples suivants évoqués par les directions d'école vont dans ce sens : l'accompagnement par un pair, avoir sa porte ouverte, rendre visibles les missions de l'éducateur...

La participation des parents, quant à elle, est définie par défaut par rapport à la culture scolaire. Il est important de créer une alliance avec les parents, alliance qui est à envisager comme un espace constituant pour l'ensemble des partenaires.

Relevé de pratiques en matière de bien-être à l'école

Outre les thématiques transversales ayant fait l'objet d'une analyse et développées ci-dessus, les rencontres avec les directeurs d'école ont également permis de recenser toute une série d'initiatives identifiées par ces directeurs comme contribuant au bien-être de l'élève.

Nous avons classé ces pratiques selon quatre axes :

o *L'infrastructure* et l'organisation des espaces à l'école → espaces/cadre, locaux, repas, situation géographique, accessibilité, horaires...

o *L'implication dans les projets*/la socialisation et l'intégration des élèves dans l'école → participation à des projets d'embellissement de l'école, à l'organisation d'événements, au conseil des élèves, à un projet d'école citoyenne...

o *La qualité d'écoute* entre les élèves et les différents acteurs de l'école/le travail de l'alliance → implication de personnel de la cafétéria et des ouvriers, rôle du titulaire, parrainage, divers projets d'accueil des nouveaux élèves, divers projets portés par des enseignants, mise en place d'un service d'accrochage scolaire en interne...

o *Les espaces ludiques* (pédagogiques, divertissants et formateurs)/la valorisation de l'élèves et les espaces de la reconnaissance → expositions, journées « portes ouvertes », participation à des concours, projets d'échange au niveau international, projets conviviaux « professeurs/élèves »...

F) Constats issus de l'évaluation intermédiaire du plan d'actions en cours¹

Sans objet pour ce premier diagnostic

2. ANALYSE

Cette analyse doit permettre de dégager une vue prospective sur la situation des jeunes dans

A) Les forces et les faiblesses de l'arrondissement

On reprendra ici des éléments qui décrivent la situation de l'arrondissement, en ce compris des éléments qui ne relèvent pas des compétences des CAAJ ou dont la résolution n'entre pas spécifiquement dans le champ de l'aide à la jeunesse. Il s'agit d'une perspective générale (macro). Ceci devrait permettre au CAAJ de définir les thématiques prioritaires à développer dans le plan d'actions et les partenaires avec lesquels mener des actions.

- o Quelles sont les menaces qui pèsent sur la situation des jeunes dans l'arrondissement ? En quoi la situation économique et sociale représente-t-elle une menace pour les jeunes et les familles ?

Dans une perspective plus générale de notre arrondissement namurois, nous avons relevé 4 grandes menaces qui pèsent sur les jeunes et leur famille. Celles-ci ne sont en rien exhaustives et se basent sur des constats de terrain. Il s'agit du logement, des espaces verts, de la précarité et de la mobilité.

1. La menace liée au logement :

Il devient de plus en plus difficile de trouver un logement adéquat aussi bien pour les jeunes bientôt adultes (entre autres lors des mises en autonomie) que pour les familles (les espaces financièrement accessibles sont souvent trop exigus pour une famille).

Les logements publics sont insuffisants.

Au nord de l'arrondissement, l'arrivée d'une population plus favorisée fragilise encore plus les familles précarisées.

La politique actuelle visant à traquer l'impôt, notamment auprès des propriétaires particuliers moyens, risque de rendre l'accès au logement encore plus pénible.

Le prix des logements, à Namur, est de plus en plus élevé.

2. La menace liée aux manques d'espaces verts/jeux :

Dans les zones urbaines et semi-urbaines de l'arrondissement, constat que l'urbanisation ne fait qu'augmenter depuis plusieurs années. Ce faisant, les plaines de jeux ou les espaces verts sont de moins en moins nombreux, voire inexistantes et sont remplacés par des parkings et une circulation routière accrue.

Les enfants ne savent plus jouer à l'extérieur et dès lors manquent de possibilité de développement psychomoteur (maladresse, pas d'apprentissage pour rouler en vélo...).

Il est dommage que les cours de récréation soient fermées durant les vacances scolaires car ce sont bien souvent les seuls endroits où les enfants peuvent encore jouer.

Les parcs sont parfois sources de rassemblement pouvant entraîner un sentiment d'insécurité.

Il y a une privatisation de l'espace et par la même occasion de « l'espace vert ».

Le lien social est également mis à mal par cette problématique, avec une tendance à rester à la maison et une chute de la sociabilité.

3. La menace de la mobilité :

Un manque d'investissement des Services Publics pour les transports en commun est constaté et regretté. Certaines parties de l'arrondissement sont peu accessibles, voire inaccessibles en transport en commun, d'où la difficulté pour certains jeunes et leur famille d'accéder à des activités sportives, culturelles, ainsi qu'aux structures d'aide...

Pour beaucoup de jeunes/enfants de l'arrondissement, si leurs parents n'ont pas les moyens (tant financièrement qu'en terme de présence) de les conduire aux activités ou autres, ils se retrouvent isolés.

Des difficultés financières peuvent également freiner certains parents à utiliser les transports en commun (entre autres pour rendre visite à leur enfant placé...).

4. La menace de la précarité :

La précarité, de manière générale, semble gagner du terrain. Elle est en interaction complète avec les autres menaces pointées ici : lien avec le logement, avec la mobilité, avec la disposition d'espace pour se mouvoir et se lier.

En particulier à Namur qui, sous couvert de son image de ville bourgeoise, cache sa pauvreté. Pour exemple sur Namur, des projets de valorisation de certains quartiers populaires sont mis en place et les populations plus fragilisées qui y vivaient sont envoyées dans des quartiers « de relégation », plus décentrés....

Le nombre de sans-abris à Namur représente 1% (soit entre 900 et 1000 personnes) de sa population avec un nombre croissant de mineurs ou jeunes adultes issus du secteur de l'aide à la jeunesse, ainsi que de mères seules avec enfant(s). Les services d'aide n'ont souvent pas d'autres moyens que d'uniquement gérer les risques dans ces situations, sans pouvoir y apporter des réponses plus durables.

- o Quelles sont les opportunités qui se dégagent dans l'arrondissement ? Existe-t-il des dispositifs, des projets, un travail de réseau qui permettent la construction d'un travail en faveur des jeunes et des familles en difficulté ? Y a-t-il des associations actives en dehors de l'aide à la jeunesse avec lesquelles le CAAJ pourrait articuler son travail afin d'en démultiplier la portée ?

L'arrondissement de Namur a une position géographique privilégiée. Il est central au niveau de la fédération Wallonie-Bruxelles et Namur est la capitale de la Région Wallonne. En comparaison avec d'autres arrondissements très étendus tels que Dinant ou Marche, la disposition des communes autour de Namur est intéressante.

Nous pointons également que, même si le diagnostic s'attèle à mettre en lumière les difficultés rencontrées par une tranche plus fragile de sa population, notre arrondissement comprend de nombreuses communes où il fait bon vivre.

Au niveau de l'enseignement, l'arrondissement comprend deux universités et plusieurs écoles supérieures, offrant dès lors par là un large panel de formation. L'enseignement secondaire propose également de nombreuses filières.

Enfin, nous souhaitons surtout relever ici le fait qu'il existe une réelle culture et volonté de travail en réseau de la part des différents acteurs même si ces pratiques ne sont pas formalisées. Pour développer les actions du CAAJ, celui-ci pourra sans doute s'appuyer sur les **différents réseaux de concertation/coordination sectorielle et intersectorielle développés sur son arrondissement.** A savoir entre autres :

A) Réseaux dont la compétence territoriale s'étend à l'ensemble de l'arrondissement (voire à toute la province de Namur) :

1. L'ASBL Synergie Participation (SYPA) qui reprend l'ensemble des services privés du secteur de l'aide à la jeunesse de l'arrondissement ;
2. la concertation AWIPH/Santé Mentale/Aide à la Jeunesse « Un jardin pour tous » ;
3. La Plate-forme Namuroise de Concertation en Santé Mentale : groupe de concertation en santé mentale pour les jeunes (0-18 ans) ;
4. Le réseau d'acteurs concernés par l'enfant mal pris par la séparation très conflictuelle de ses parents
5. La Commission Maltraitance

6. La plateforme provinciale des violences entre partenaires
7. La plateforme aide à la jeunesse/CPAS
8. La plateforme aide à la jeunesse /enseignement

B) Réseaux dont la compétence territoriale s'étend à l'ensemble d'une commune

1. Les Plans de Cohésion Sociale de différentes communes (levier dans lesquels certains services jeunesse sont partenaires) dont Gembloux, Andenne, Fosse-la-Ville, Sambreville, Mettet et Namur ;
2. Rhesod (Réseau hospitalier et extra hospitalier pour le suivi organisé du développement de l'enfant) pour la commune de Sambreville
3. Réseau Gembloux (réunissant tous les acteurs de l'aide et des services à la population qui s'articulent sur la commune de Gembloux)
4. La concertation communale de la petite enfance « les tarpans », pour Gembloux
5. Le Conseil Consultatif de Prévention de la Ville d'Andenne
6. Le Conseil Consultatif de Prévention de la Ville de Namur

De plus, il semble bien, a minima, que les communes d'Andenne et de Gembloux aient répondu à l'appel à projet du Ministre de l'Intégration Sociale dans sa politique de lutte contre la pauvreté, consistant à mettre en place dans leur commune une plate forme de concertation locale pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile. Ce sera peut être là une opportunité à saisir pour le CAAJ, en terme de relais d'actions.

B) Les forces et les faiblesses des actions menées en matière de prévention

On mènera ici une analyse rétrospective sur le travail mené en matière de prévention sur l'arrondissement. Ceci devrait permettre au CAAJ de choisir les manières d'agir les plus adéquates.

- o Sur base des expériences et des projets menées, quels sont les facteurs de réussite d'une action de prévention dans l'arrondissement ?
 - les projets construits, dès le départ, avec le maximum d'acteurs clés concernés par la problématique traitée et reconnus pour leur compétence en la matière. Et donc les projets affichant la nécessaire intention de travailler de manière intersectorielle en faisant confiance à l'expertise des autres secteurs.
 - les projets s'entourant d'un « comité de pilotage » ou d'un « groupe porteur », garant de moments d'évaluation, de l'orientation générale du projet, du respect des objectifs fixés, et garant du lien du projet avec le CAAJ.
 - les projets qui n'ont pas brûlé les étapes et qui sont passés par un sérieux état des lieux du problème et des leviers d'intervention avant de passer à l'action proprement dite.
 - les projets qui parviennent à se poursuivre par après sont, pour le CAAJ, facteurs de réussite.
 - les actions concrètes d'un projet qui permettent d'être en lien direct avec le public sont souvent facteurs de réussite.
 - les projets dont les actions visent à travailler les ressources des jeunes et des familles afin de donner des réponses potentiellement durables.
 - Avec la dimension quasi obligatoire de couvrir l'ensemble de l'arrondissement, ce sont les projets recouvrant une dimension de sensibilisation et d'information qui ont le mieux fonctionner.

Sur base des expériences et des projets menés, quels sont les difficultés qui ont été rencontrées ? Comment ont-elles été contournées ou résolues ? Quels sont les points d'attention à avoir ? Quelles contre-mesures prendre ?

- A contrario, avec la dimension quasi obligatoire de couvrir l'ensemble de l'arrondissement, les projets allant dans le sens d'une modification ou d'une amélioration des pratiques ont eu plus de mal à se réaliser. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent attirer notre attention pour le futur : des modifications de pratiques sont sans doute plus évidentes à démarrer localement plutôt qu'à l'échelle d'un arrondissement judiciaire directement ; il faut être vigilant à ce que ce soit bel et bien le secteur/service directement concerné par cette modification/amélioration de pratique qui soit le porteur de ce changement. Il faut toujours garder à l'esprit la « peur » du changement bel et bien présente chez les intervenants ainsi que la réalité institutionnelle exacte qui entoure l'acteur concerné.

- Nous sommes toujours à la recherche de « la bonne formule », du « bon outil », du « bon créneau » pour toucher la population la plus sensible et la plus concernée par la problématique que l'on cherche à prévenir : les conférences touchent un certain public mais pas celui qui est le plus en difficulté, les groupes de parole ont également leur limite, les campagnes de sensibilisation à l'usage du grand public distille un message souvent trop large pour interpeller réellement notre public cible...

- Une autre difficulté à laquelle un projet de prévention doit souvent faire face, est que ses résultats sont difficilement palpables dans le court terme.

- Il faut faire attention à ce que l'objectif de départ ne soit pas trop large, ni trop flou. Il faut s'obliger à la précision de départ de ce qui est recherché à travers le projet et rester vigilant à chaque étape du projet (certaines décisions, prisent hâtivement au démarrage d'un projet, nous ont montré à quel point elles ont eu un impact considérable et pas toujours souhaité sur la suite des événements...). Malgré cela, il nous semble qu'il n'est possible de répondre à cette exigence de précision qu'en envisageant les objectifs année par année (dans cette optique de trois ans pour un plan d'actions, le promoteur doit avoir l'opportunité de réviser son objectif et la tournure de son projet en fonction de l'avancée de celui-ci).

3. CHOIX DES PRIORITES

Il s'agit de choisir, sur base des différents éléments identifiés et analysés ci-dessus, les priorités que le CAAJ compte rencontrer dans son plan d'actions.

A) **Priorité(s) ?**

Quels sont les thématiques, les zones d'actions et les publics cibles prioritaires ?

Les 6 thématiques prioritairement retenues par le CAAJ de Namur pour les 3 années prochaines (2015-2017) sont les suivantes :

1. La thématique du soutien à la parentalité : spécifiquement les parents dépassés dans leur rôle d'éducation, en lien ou pas avec leur fragilité personnelle (assuétudes, santé mentale, limite intellectuelle, handicap...).

2. La thématique des besoins non rencontrés de l'enfant : spécifiquement dans le cadre des séparations parentales conflictuelles et/ou dans le cadre de la petite enfance.

3. La thématique de l'hyper sexualisation chez les jeunes.

4. La thématique du mal être des jeunes : spécifiquement à connotation dépressive.

5. La thématique de l'accrochage scolaire et/ou décrochage scolaire.

6. La thématique de l'accompagnement du public des 16-20 ans : en ce compris la mise en autonomie de ces jeunes et/ou la place qui leur est laissée dans la société

Par ailleurs, le CAAJ souhaite accorder une attention particulière :

- aux projets qui prendront en considération les jeunes en situation de précarité socio-économique ou qui connaissent des difficultés pour accéder à des biens et services fondamentaux ;

- aux projets recouvrant une dimension intersectorielle ;

- aux projets attentifs au public de l'aide à la jeunesse

B) Hypothèses d'intervention/modalités d'actions ?

Que pouvons-nous imaginer mettre en place pour répondre à nos priorités ?

Pour chacun des 6 thèmes prioritaires, il paraît opportun de soutenir des projets qui, pour la problématique choisie:

- feront émerger de manière précise les besoins et attentes spécifiques de la population la plus touchée, la plus concernée par la problématique;
et/ou
- Proposeront des outils concrets à destination du public cible;
et/ou
- Permettront de repérer et d'agir sur les freins et/ou les manques au niveau du réseau d'aide et d'intervention existant pour répondre adéquatement aux besoins identifiés ;
et/ou
- Permettront de soutenir des dynamiques de travail déjà existantes et/ou innovantes et de les généraliser, tant que faire se peut, à l'ensemble de l'arrondissement.

Annexe - Les principales sources/lectures consultées pour réaliser ce diagnostic:

- Fédération Wallonie Bruxelles – Aide à la Jeunesse, Analyse des chiffres de l'aide à la jeunesse des 13 arrondissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Chiffres 2011, publication décembre 2013 ;
 - Fédération Wallonie Bruxelles – Rapport de l'aide à la jeunesse, numéro 0, année 2011, publication mai 2013 ;
 - « Le processus de prévention générale dans l'aide à la jeunesse : guide méthodologique pour la réalisation des diagnostics sociaux des services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO) et des CAAJ », A. Franssen et V. Georis, Université Saint-Louis Bruxelles, mai 2013 ;
 - les diagnostics sociaux de l'AMO Basse-Sambre (année 2009 et année 2014) ;
 - les diagnostics sociaux de l'AMO Imagin'AMO (année 2009 et année 2014) ;
 - les diagnostics sociaux de l'AMO Passages (année 2009 et année 2014) ;
 - le diagnostic social de l'AMO SDJ (année 2014) ;
 - « Le bien-être à l'école – état des lieux sur l'arrondissement de Namur », rapport rédigé par le CERIAS et les AMO de l'arrondissement de Namur, avril 2013 ;
 - le site internet de la Province de Namur (pour son diagnostic territorial de la Province de Namur – Principaux indicateurs) : <http://www.province.namur.be> ;
 - le site internet du Bureau Economique de la Province de Namur : <http://www.bep.be> ;
 - le site internet de l'Institut Wallon de la l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique : <http://www.iweps.be> ;
 - le site internet du Forem - Direction Régionale de Namur Emploi : <http://www.leforem.be/contact/accueil-general/direction-regionale-emploi-namur.html> .
-